

L'ajournement

Il était parfaitement logique que l'on entende des témoins américains, compte tenu des intentions avouées du gouvernement en matière de commerce et à l'égard d'un certain nombre d'autres questions. Il ne faut pas oublier que le projet de loi C-22 et les amendements que le gouvernement propose d'apporter à la loi sur les produits pharmaceutiques visent à aligner le système canadien sur celui des États-Unis. Les députés de mon parti de même que ceux du Nouveau parti démocratique étaient donc en faveur d'aller recueillir les vues de personnes aux États-Unis qui connaissent bien le système vers lequel s'oriente le Canada, c'est-à-dire le gouvernement au pouvoir.

Les représentants du parti ministériel au sein du comité ont malheureusement refusé d'entendre des personnes comme le président de l'industrie des médicaments génériques aux États-Unis, M. William Haddad, qui a été un conseiller spécial de l'ancien président des États-Unis, John F. Kennedy. Ils ont refusé d'entendre le témoignage des groupes et organismes américains de personnes âgées qui se débattent pour changer la loi américaine et la calquer sur la loi canadienne. Ils croient que cette loi est la plus avantageuse non seulement pour les consommateurs mais pour tous les Américains.

Nous, du parti libéral, croyons que nous avons au Canada le système le plus avantageux pour tous les Canadiens. Les doutes que m'inspire le projet de loi C-22 ont été confirmés. Les effets de ce projet de loi ont été dénoncés par de nombreux témoins, notamment la Légion royale canadienne, l'Église unie du Canada, l'association provinciale des infirmières de l'Île-du-Prince-Édouard, la Coalition de la santé de ma circonscription, Cape Breton—Richmond-Est, et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et d'autres provinces. Tous ont exprimé de vives inquiétudes au sujet des effets dévastateurs qui pourraient découler de l'adoption, par la Chambre, du projet de loi C-22 sans les amendements que j'ai moi-même proposés ou que le Sénat du Canada a proposés.

De ma brève intervention, les députés doivent retenir que les prix des médicaments vont augmenter sensiblement pour les consommateurs canadiens. Le gouvernement prétend que le Conseil d'examen de prix des médicaments contribuera à empêcher les hausses. Il n'est pas établi pour contrôler les prix. Il se contentera de les examiner une fois le fait accompli. Les pouvoirs que lui confèrent la loi et la jurisprudence sont extrêmement faibles, c'est le moins qu'on puisse dire. En fait, les experts constitutionnels ont laissé entendre, par écrit et en public, que le projet de loi était inconstitutionnel en ce qui concerne le Conseil d'examen du prix des médicaments.

● (1805)

Le gouvernement, et surtout le ministre, prétendent que l'adoption du projet de loi C-22 sans amendement créera des milliers d'emplois et augmentera la recherche et le développement, mais cela n'a pas été prouvé. Aucune preuve concrète ne vient étayer ces arguments, bien au contraire. J'espère que le gouvernement répondra de façon beaucoup plus positive, beaucoup plus raisonnable et plus objective.

Le Nouveau parti démocratique s'est opposé dès le départ à tout amendement au projet de loi C-22. Le parti libéral a déclaré, sans équivoque, qu'il fallait modifier la loi. J'ai proposé une quarantaine d'amendements dans la même veine que les recommandations du Pr Eastman, une autorité en la matière reconnue par les trois partis politiques de la Chambre.

Ces recommandations ont été appuyées, il y a deux semaines, je crois, sous la forme d'une pétition demandant au premier ministre (M. Mulroney) de réviser la loi conformément aux recommandations du Pr Eastman auxquelles le parti libéral a souscrit depuis le premier jour.

J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M^{me} Bertrand) aura des nouvelles positives à nous annoncer de la part du gouvernement sur cette question très importante.

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le projet de loi C-22 a été conçu par des Canadiens pour des Canadiens. Cette loi lorsqu'elle sera adoptée, leur procurera des bénéfices énormes. Pensons seulement à l'essor de la recherche et du développement, à l'amélioration des soins médicaux, à une croissance d'emplois, et j'en passe.

Cela se réalisera tout en garantissant aux Canadiens des médicaments à des prix raisonnables. Et rien dans ce projet de loi ne va à l'encontre de leurs intérêts.

Un projet de loi qui touche d'aussi près les plus importants aspects de la vie des Canadiens se doit d'être discuté et soupesé par les principaux intéressés, c'est-à-dire par tous les représentants des diverses sphères de l'activité de notre pays.

Les raisons pour lesquelles nous tenons à ce que ce débat sur cette question se fasse entre Canadiens sont nombreuses et légitimes. Tout d'abord, la liste des témoins qui ont paru devant le comité législatif est longue et prestigieuse. Plusieurs de ces témoins sont considérés comme des sommités dans leurs domaines. Ils provenaient de toutes les sphères de l'économie canadienne et les opinions avancées, quelles qu'elles soient, pour ou contre le projet de loi, ont touché tous les aspects de la question.

De plus, nous avons reçu un grand nombre de soumissions qui sont très détaillées et qui répètent les arguments soulevés par les témoins. Ces soumissions ont fait l'objet d'une étude approfondie par les membres du comité dont mon collègue faisait partie.

Nous n'avons donc pas considéré opportun d'entendre des représentants des autres pays venir discuter de ce qui est profitable aux Canadiens. Nous possédons chez nous l'expertise pour le faire. Nous croyons fermement que les représentants des autres pays ne pourraient prétendre agir uniquement dans l'intérêt des Canadiens. En effet, quels avantages en retireraient-ils eux? Et de plus, il semblerait étrange d'entendre les représentants des autres pays discuter de questions reliées à notre politique interne.